DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SALAZIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026

AFFAIRE N°2026-CM/106 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION SUPPLEMENTAIRE A L'A.D.I.A.S (ASSOCIATION DE DEFENSE DES INTERETS DES AGRICULTEURS DE SALAZIE)

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le septembre 2026.

La convocation du conseil municipal avait été faite le 15 septembre 2026.

Le nombre des membres en exercice : 29

Présents : 21
Absents : 08
Représentés : 03
Total des votes : 24

Le Maire,

Sidoleine PAPAYA

L'an deux mille vingt-six, le 21 septembre, le conseil municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Salazie, sous la présidence de Madame PAPAYA Sidoleine.

Etaient présents : PAPAYA Sidoleine – DAMOUR Marcel – GEVIA Marie Catherine – MOREAU Jules Mario – HOAREAU Marie Nathalie – ELISABETH Marie Jeanne - HOAREAU Severine - MANORO Severine - BOYER Elysée – HOAREAU Landry – COURTEL Larissa – MAILLOT Gilbert – SINAPIN Marie Jacqueline - DALLEAU Hugory - PAYET Fabien - PLANTE Jessie – BONHOMME Ghislaine – GABOU Gilles – BIZINECHE Elodie - DE GERUS Thierry - ARMAND Jimmy.

Etaient absents : PAUSE Benjamin - LUCILLY Harry - GARRYER Patrick - TECHER Sophie – NOURRY Adèle - TECHER Paulin - CHARLEMAGNE Thierry - LEBRETON Layna.

Ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom : GARRYER Patrick à SINAPIN Marie Jacqueline - NOURRY Adèle à MANORO Severine - LEBRETON Layna à DE GERUS Thierry.

Est désigné secrétaire de séance : PAYET Fabien

LE QUORUM ETANT ATTEINT LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Publiée le 29.09.2026

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-106-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

IL EST EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

Depuis le début de cette année les agriculteurs de Salazie ont pris conscience de l'intérêt d'intégrer un groupement agricole.

Les actions portées par l'A.D.I.A.S (Association de Défense des Intérêts des Agriculteurs de Salazie), sur le territoire communal, rencontrent un réel succès et ses efforts se traduisent par un accroissement du nombre d'adhérents.

Cette situation conforte sa prédominance en tant que groupement agricole, mais vient fragiliser son budget de fonctionnement.

Aussi, afin de poursuivre ses actions en direction de ses adhérents, l'A.D.I.A.S sollicite le concours de la collectivité pour une subvention supplémentaire de 1 500.00 € au titre de l'année 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le CGCT,

DECIDE :

Après avoir délibéré, **à l'unanimité – 23 voix pour *(Mme BIZINECHE ne participe pas au débat et au vote)*** :

ARTICLE 1 :

- **D'approuver l'attribution d'une subvention supplémentaire de 1 500.00 € pour l'année 2026 à l'A.D.I.A.S.**

ARTICLE 2 :

- **D'autoriser l'inscription de cette dépense au budget communal 2026 chapitre « Autres charges de gestion courante ».**

ARTICLE 3 :

- **D'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de légalité.

.....

.....

Ont signé au registre des délibérations :

Le secrétaire de séance,

PAYET Fabien

Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE SALAZIE

Sidoleine PAPAYA

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-106-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026